

CAHIER DES CHARGES CHAMPIONNAT DE FRANCE NEIGE ANNUEL

Cahier des charges à respecter pour
organiser le Championnat de France
de Canicross Neige

Descriptif du dossier de candidature

Sommaire

PRÉAMBULE.....	1
1. Objet.....	2
2. Dépôt de candidature	2
2.1 Acte de candidature	2
2.2 Dépôt du dossier complet	2
3. Construction du dossier et attribution	2
4. Contingences techniques.....	4
4.1 Technicité du parcours	4
4.2 Points d'eau	4
4.3 Aire de départ et arrivée	4
4.4 Suggestion de chronologie des épreuves.....	5
4.5 Distances.....	5
4.6 Chronométrage.....	6
4.7 Lignes de départ et d'arrivée.....	6
4.8 Croisement de pistes	6
4.9 Balisage	6
4.10 Respect du site de course	7
4.11 Fermeture de la piste.....	7
5. Relations avec la FSLC	7
6. Inscriptions et participation	8
6.1 Inscriptions	8
6.2 Liste des départs.....	8
6.3 Timing	8
6.4 Retrait des dossards	9
7. Contrôle vétérinaire et contrôle matériel	9
8. Titres de champion de France.....	9
9. Récompenses	9



PRÉAMBULE

Le présent cahier des charges est là pour vous permettre de mieux appréhender le bon déroulement du Championnat de France Neige.

Avant toute chose, voici quelques précisions :

- Le Championnat de France Neige est la course annuelle de la Fédération, de ce fait c'est la FSLC l'organisatrice de celui-ci et pour cela elle a besoin d'un club ou association partenaire.
- Ce partenariat est indissociable de l'organisation. La FSLC existe grâce aux clubs, qui sont au cœur des territoires de la France. Ils ont la connaissance du dit-territoire et possèdent un réseau de bénévoles.
- Cette compétition peut être organisée en partenariat avec la FFPTC (Fédération Française de Pulka et Traîneau à Chiens) en fonction des autorisations données par la station pour le passage des attelages.
- L'organisation du Championnat de France Neige nécessite d'avoir une expérience significative dans l'organisation d'une compétition sur deux jours (un week-end).
- Tout au long des chapitres, vous serez guidés sur ce partenariat pour que chacun y trouve sa place et que tout se passe dans les meilleures conditions.

1. Objet

Le présent cahier des charges est établi dans le but d'aider les organisateurs à mettre sur pied le Championnat de France Neige FSLC dans les meilleures conditions.

Il doit être organisé de mi-janvier à début mars.

2. Dépôt de candidature

2.1 Acte de candidature

L'acte de candidature sera transmis au plus tard le 30/04/2023.

2.2 Dépôt du dossier complet

Dépôt du dossier au plus tard le 15 août de l'année précédente.

Transmission du dossier par courrier ou email à :

- Votre Délégué Technique Régional

<https://www.fslc-canicross.net/wp-content/uploads/2022/09/DOC-03.A01-carte-des-DTR-22-10-13.pdf>

- A la Direction Technique Fédérale : dtf.fslc@gmail.com
- Ainsi qu'à la commission Neige : skjoering.fslc@gmail.com

3. Construction du dossier et attribution

Le dossier de candidature doit contenir :

- Le lieu de la manifestation,
- Les conditions d'accessibilité du site notamment en cas de chute de neige,
- Les catégories proposées conformément au règlement FSLC,
- Le tarif des inscriptions proposé,
- La planning prévisionnel complet de l'événement,
- La capacité d'accueil,
- Le comité d'organisation, les éventuels sponsors et structures locales qui se joignent à l'organisation.
- Une commission de 3 juges spécialisés ayant déjà une expérience neige (arbitrage d'au moins une course neige ou participation ou organisation d'au moins deux courses neige) sera définie par la commission juges.
- Une équipe vétérinaires sera définie par la commission vétérinaire de la FSLC.

- Le type d'épreuve et de départ selon les manches :
 - CANICROSS BLANC BENJAMINS : départ contre la montre,
 - CANICROSS BLANC MINIMES : départ contre la montre,
 - CANICROSS BLANC CADETS : départ contre la montre,
 - CANICROSS BLANC ADULTE SAMEDI : départ contre la montre ou groupé par vagues,
 - SKI-JOËRING SPRINT : départ contre la montre,
 - CANICROSS BLANC ADULTE DIMANCHE : départ contre la montre ou groupé par vagues,
 - SKI-JOËRING LONG (facultatif) : départ contre la montre.
- Le plan des parcours avec leur longueur, le dénivelé, altitude des points le plus haut et le plus bas pour les 2 manches du Championnat si les parcours diffèrent.
- Les éventuels parcours de repli en cas de conditions météorologiques défavorables,
- Le service des pistes responsable du site avec les coordonnées,
- Les modalités de balisage notamment en cas de conditions météorologiques défavorables (neige, faible visibilité...),
- Un descriptif sommaire sur les risques avalanches (existence d'un PLDA, d'un plan de prévention des risques...),
- Le descriptif du site avec les capacités d'accueil :
 - Parking (nombre de places voitures et camping-car),
 - Hébergement (hôtel, camping...),
 - Sanitaires,
 - Restauration si prévue par le club partenaires ([la petite restauration](#) et [organiser une buvette temporaire](#)),
 - Salle de repli pour les retraits de dossard, le vétérinaire et les contrôles juges de course.

La commission fédérale en charge de ce dossier pourra juger utile de se déplacer sur place afin de rencontrer le club partenaire et de voir le site.

Le club organisateur doit avoir fait preuve de sa puissance organisationnelle en ayant mis en place au moins une fois une course sur les lieux pressentis avec une bonne qualité d'organisation. Néanmoins le Comité Directeur peut proposer un site sans expérience si l'équipe d'organisation s'avère solide et expérimentée.

4. Contingences techniques

Elles doivent répondre aux contingences générales édictées par la FSLC. Le règlement de course ainsi que les différents textes techniques sont applicables dans leur dernière version à la date de l'événement ([règlements course FSLC](#)).

Elles doivent également répondre aux exigences suivantes :

4.1 Technicité du parcours

Le parcours doit être varié et si possible assez large pour faciliter les dépassements en Ski-joëring, le site doit être damé avant et entre les 2 manches de course, l'organisateur devant donner des garanties sur ce point : implication du service des pistes via une convention ou une lettre d'intention...

Le parcours du Ski-joëring long pourra se faire en plusieurs boucles du parcours Ski-joëring sprint.

UTILISATION D'UN DAMAGE SPÉCIFIQUE NORDIQUE :

Préparation des pistes Ski-joëring :

Utilisation « si possible » de tapis de lissage avec stries fines (différent des dameuses d'alpin).

Damage lent (pas de trace de chenilles).

Propreté de la piste (pelletage / nettoyage si graviers ou branchage dans la neige / éviter les zones trop peu enneigées).

Il se fait de préférence sur des parcours existants mais pourra être tracé spécialement pour l'occasion.

4.2 Points d'eau

Les points d'eau sur le parcours ne semblent pas nécessaires compte tenu de la neige et du risque de gel mais mettre à disposition, si possible, un accès à l'eau aux aires de départ et d'arrivée. L'organisateur pourra demander aux athlètes de posséder une réserve d'eau sur eux pour leur chien.

4.3 Aire de départ et arrivée

Pour des raisons de sécurité, des sas doivent être prévus dans la zone de départ et d'arrivée afin de maintenir le public à l'écart des concurrents.

Le sas d'arrivée doit être suffisamment long (au moins 30 mètres) et de préférence en ligne droite pour que le concurrent puisse s'arrêter plus loin que la ligne de chronométrage.

En cas de bouclage avec les différentes distances, possibilité de faire une arrivée à l'écart des départs en cours et un signalement spécifique pour le bouclage si proche du départ.

4.4 Suggestion de chronologie des épreuves

Samedi :

1. Ski-joëring sprint Adulte et Junior
2. Ski-joëring long Adulte (facultatif)
3. Canicross Benjamins
4. Canicross Minimes
5. Canicross Cadets
6. Canicross Blanc Adulte et Junior

(Possibilité en nocturne après accord de la commission neige)

Dimanche :

1. Ski-joëring sprint Adulte et Junior
2. Ski-joëring long Adulte (facultatif)
3. Canicross Benjamins
4. Canicross Minimes
5. Canicross Cadets
6. Canicross Blanc Adulte et Junior

Il est possible (mais non obligatoire) de prévoir un relais.

Il est possible (mais non obligatoire) de prévoir un format d'initiation et de découverte des disciplines de Ski-joëring en dehors des horaires des courses. Avec la collaboration de magasins partenaires de location ou de marques/sponsors.

Les horaires seront définis par l'organisation à titre indicatif, ils pourront être modulés en fonction des événements climatiques.

4.5 Distances

Distances maximales par type d'épreuve :

Ski-joëring long (facultatif)	Ski-joëring sprint	Canicross blanc adulte	Canicross Cadets	Canicross Minimes	Canicross Benjamins
Entre 13 000 mètres et 25 000 mètres	Entre 4 500 mètres et 9 000 mètres	Entre 4 500 mètres et 7 000 mètres	3,5 kms maximum	2,5 kms maximum	1,4 kms maximum

Les distances pourront être revues en fonction de la difficulté technique du parcours en accord avec la commission neige et l'équipe DTF de la FSLC.

4.6 Chronométrage

Le chronométrage se fera par puce électronique. Celle-ci sera attachée au chien.

Les types de chronométrage et de classement doivent être validés par la FSLC.

Il sera prévu un tapis de départ et d'arrivée.

La FSLC validera le chronométreur choisi ou en proposera un à l'organisation et prendra à sa charge les frais de chronométrage.

4.7 Lignes de départ et d'arrivée

Les lignes de départ et d'arrivée peut être matérialisées de deux manières :

- Ligne tracée sur la neige avec une bombe écologique n'ayant pas d'impact sur l'environnement
- Planche de bois gelée insérée à la verticale dans la neige

La matérialisation du couloir peut se faire par le biais de :

- Ligne tracée avec une bombe écologique sans impact sur l'environnement
- Barrière éventuellement espacées de rubalise
- Rubalises
- Morceau de bois ou piquet disposé à intervalles réguliers en tenant compte les risques météorologiques d'absence de visibilité

4.8 Croisement de pistes

En cas de croisement avec des pistes (alpin, nordique, raquette) l'organisateur devra veiller à ce que celui-ci soit sécurisé c'est-à-dire :

- Soit que les pistes croisées seront fermées,
- Soit qu'une personne sera présente pour assurer le croisement et la sécurité des compétiteurs et de leur chien.

4.9 Balisage

L'organisateur devra veiller à assurer un balisage conforme aux nécessités imposées par la montagne et notamment prévoir les conditions météorologiques défavorables (chute de neige abondante ou très faible visibilité).

4.10 Respect du site de course

L'organisateur doit prendre toutes les mesures en adéquation avec le site de course, notamment pour la protection de l'environnement, le respect de la faune et de la flore, des pistes et leurs alentours. Il apportera une attention toute particulière à ce que les déchets soient ramassés (déchets, déjections canines...).

Il pourra notamment exclure les concurrents ne respectant pas ces prescriptions.

4.11 Fermeture de la piste

La piste utilisée pour les différentes courses devra impérativement être fermée au public par arrêté du Maire et le balisage bien clair sans ambiguïté pour celui-ci.

5. Relations avec la FSLC

L'organisateur et la Fédération doivent travailler en étroite collaboration sur l'élaboration de cette épreuve : réunions zoom régulières, reporting du club organisateur à la fédération, etc.

La commission neige est l'intermédiaire entre la fédération et le club organisateur. Elle apporte les conseils à l'organisateur. A 6 mois, 3 mois et 1 mois un point sera fait entre l'organisateur et le comité.

La page « Facebook » concernant le Championnat de France Neige sera ouverte par la FSLC, le club partenaire y mettra toutes les informations concernant la logistique et toutes les informations concernant la course proprement dite (le parcours, les horaires...).

Le nom de la Fédération des Sports et Loisirs Canins doit apparaître sur tous les documents de course, communiqués de presse, etc.

Des emplacements publicitaires lui seront réservés gratuitement dans les aires et documents de courses, de même pour les sponsors de la Fédération.

Le détail de ceux-ci sera communiqué au moins un mois avant le début de l'épreuve.

La fédération peut proposer des partenaires privés lors de cette manifestation et possède un droit de regard sur ceux du club partenaire.

6. Inscriptions et participation

6.1 Inscriptions

Les inscriptions se feront par internet, sur la plateforme FSLC : <https://courses.fslc-canicross.net/fr/>.

Le délai d'inscription est fixé au plus tôt ou le plus tard possible en fonction de la DDCSPP de chaque département. Vérifiez avec votre Direction des Services Vétérinaires si une liste doit être déposée au préalable.

Les inscriptions incomplètes et les inscriptions hors délai ne pourront pas être prises en compte.

Les inscriptions seront ouvertes uniquement pour les licenciés FSLC pendant les quatre premières semaines. Elles pourront ensuite être ouvertes aux non licenciés s'il reste des places disponibles.

Le changement de chien reste possible au plus tard lors de la visite vétérinaire du samedi. Il incombe au coureur de prévenir l'organisation.

Pas d'inscription dans les huit derniers jours afin de pouvoir préparer les listes de départ.

6.2 Liste des départs

Le samedi :

- Les non-licenciés partiront après les licenciés.
- Ski-joëring : selon le niveau sportif des binômes et tirage au sort pour les non licenciés.
- Canicross blanc : départ en groupe possible, si l'épreuve se déroule contre la montre ou par vague, l'ordre de départ sera établi en fonction du niveau sportif des binômes.
- Ces listes seront établies conjointement avec la fédération en regard des résultats de courses précédentes.

Le dimanche : départ en fonction du classement de la veille.

6.3 Timing

- Le samedi à J-8 : fin des inscriptions.
- Le dimanche à J-7 : préparation des ordres de départ.
- Lundi à J-6 : envoi au directeur technique et au juge de la liste des départs pour validation.
- Mercredi à J-4 : mise en ligne des inscriptions et des horaires de départ.

6.4 Retrait des dossards

Les dossards seront remis sur place à chaque concurrent la veille où au plus tard le jour de l'épreuve.

7. Contrôle vétérinaire et contrôle matériel

Un chien est inscrit pour 2 jours, dans le cas où il y aurait changement, le concurrent ne sera pas classé sur le week-end mais sur 2 courses distinctes et ne pourra plus être classé pour le Championnat.

Le contrôle vétérinaire est obligatoire avant le retrait des dossards pour les chiens participants au championnat.

Le vétérinaire devra vérifier que les chiens sont physiquement aptes et capables à courir sur neige.

L'organisateur doit prévoir 2 juges formés pour contrôler le matériel (ski, chaussures, accessoires des chaussures, bâtons...).

Le juge arbitre de course se réserve le droit d'effectuer un contrôle aléatoire sur le matériel des concurrents et leur chien. Il peut procéder à ce contrôle au départ ou à l'arrivée des épreuves.

Un contrôle des puces d'identification ou du tatouage sera fait par l'organisation et obligatoire pour tous les chiens au départ ou à l'arrivée sur les différentes épreuves.

8. Titres de champion de France

Les titres sont décernés aux licenciés de la fédération de nationalité française répondant aux critères conformément au règlement de course en vigueur.

En cas de conditions météorologiques particulièrement défavorables ne permettant la tenue que d'une manche, le Championnat de France Neige pourra se jouer que sur une manche. La décision est prise par la fédération sur proposition de l'organisateur ou d'un juge de course.

Les résultats pourront être affichés après vérification par le juge de course principal et un membre du Comité Directeur de la FSLC.

9. Récompenses

La dotation en récompenses sera proposée par le club organisateur à la FSLC.

Elle récompensera au minimum les 3 premiers de chaque catégorie.

Un lot souvenir sera prévu pour chaque participant.

La Fédération des Sports et Loisirs Canins participe à la charge que représente la réalisation des trophées ainsi que les frais de chronométrage.